

## TAUX DE COTISATION 2026

### Catégorie « Attractions touristiques »

Cette catégorie comprend toute entreprise offrant des activités à sa clientèle : musées, galeries d'art, centres d'interprétation, agrotourisme et tourisme gourmand, tourisme nature et site naturel, golfs, ski, centres de santé, attraction touristique, etc.)

	TARIF RÉDUIT* (-10 %)	TARIF OFFICIEL
<small>(Le tarif réduit est applicable uniquement durant les 14 premiers jours suivant l'envoi du renouvellement.)</small>		
• Chiffre d'affaires 99 999 \$ et moins	175 \$	195 \$
• Chiffre d'affaires 100 000 \$ à 999 999 \$	250 \$	275 \$
• Chiffre d'affaires de 1 000 000 \$ et plus	365 \$	400 \$
Exceptions :		
• Gestion de plusieurs sites		rabais de 35 % de rabais à partir du 2 <sup>e</sup> site

### Catégorie « Hébergements »

Gîtes, auberges, motels, hôtels

• 5 chambres et moins	250 \$	275 \$
• 6 à 20 chambres	365 \$	400 \$
11 \$ par chambre supplémentaire	maximum 575 \$	630 \$
28 \$ par chalet supplémentaire	maximum 575 \$	630 \$

Pourvoiries, résidences tourisme et hébergement alternatif

• 1 chalet	85 \$	95 \$
• 2 chalets	170 \$	190 \$
• 3 à 9 chalets	250 \$	275 \$
• 10 chalets et plus	25\$ par chalet	28\$ par chalet
• Chambres supplémentaires en auberge ou hôtel	10\$ par chambre Maximum 575\$	11\$ par chambre 630 \$

Bases de plein air

• 1,50 \$ par lit annuel	Minimum 250 \$ Maximum 365 \$	275 \$ 400 \$
--------------------------	----------------------------------	------------------

Campings

• 2 \$ par site	Minimum 250 \$ Maximum 365 \$	275 \$ 400 \$
-----------------	----------------------------------	------------------

### Catégorie « Restaurants »

• Restaurants	90 \$	100 \$
---------------	-------	--------

### Catégorie « Événements »

• un jour seulement	125 \$	140 \$
• réparti sur plusieurs jours	175 \$	195 \$

### Catégorie « Partenaires »

Municipalités

(113,30 \$ + 0,072 \$/résident et 0,031 \$/villégiateur)

Minimum : 195 \$  
Maximum : 1 245 \$

Clubs et associations n'opérant aucun équipement

175 \$ 195 \$

Organismes socioéconomiques

250 \$ 275 \$

Membres individuels

75 \$ 75 \$

## Inscriptions supplémentaire (en vigueur depuis septembre 2022, résolution 22-50)

Toute entreprise membre peut ajouter une(des) inscription(s) supplémentaire(s) à son adhésion, dans la mesure où cette offre peut être consommée de façon distincte par la clientèle.

L'inscription supplémentaire ne donne aucun droit de vote supplémentaire à l'assemblée générale. Seule l'inscription principale du membre lui confère les droits et privilèges prévus aux règlements généraux de la corporation.

- Tarif inscriptions supplémentaires : 50 % du tarif lié à la catégorie ajoutée.

Adhésion tardive :

⇒ Janvier jusqu'à la date limite pour intégration au guide : même tarif.

⇒ Après la date limite pour intégration au guide : prorata calculé sur le mois suivant.

⇒ Adhésion automne : sans frais à partir du premier septembre (donc, à partir d'une démarche entreprise en août), sauf pour un événement ayant lieu entre septembre et décembre; pour bénéficier de cette gratuité, le nouveau membre doit toutefois acquiescer son adhésion de l'année subséquente dès l'adhésion.

***\*Le tarif réduit est offert exclusivement pendant une période de 14 jours à compter de la date d'envoi du renouvellement.***